



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : DIVERS 3.

**OBJET : DESIGNATION DES
ADMINISTRATEURS AU SEIN
DE LA R.B.E.A..**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

L'article 3 des statuts de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome prévoit de composer le Conseil d'administration comme suit :

- 6 membres du Conseil Municipal (élus par délibération du 9 octobre 2009),
- 3 personnalités choisies en raison de leurs compétences,
- 1 membre choisi parmi le personnel de la Régie,
- 1 représentant des abonnés choisi sur une liste de dix noms établie par tirage au sort sous contrôle d'huissier.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Membres du Conseil Municipal	Gérard FROMM Francine DAERDEN Maurice DUFOUR Yvon AIGUIER Renée PETELET Christian FERRUS	Marie-Hélène PONSART Didier MARCADET Aurélie POYAU Alain NICOLOSO Séverine RAPANOEL Sabin ROUBAUD
Trois personnalités qualifiées	Joël PRUVOT Yves LARNAUDIE Jean-Pierre BONNARDEL	
Un membre choisi parmi Le personnel de la Régie	Jacqueline CHABERT	
Un représentant des abonnés	Michel ARTIGUE	

Considérant que M Jean Pierre BONNARDEL a fait part de sa démission, il a lieu de procéder à son remplacement.

Considérant que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que "le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

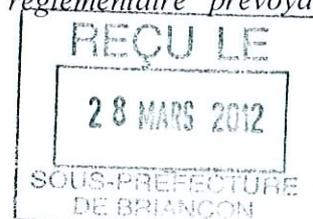
Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame :

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin".



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du CGCT et de ne pas procéder au scrutin secret.

- De désigner en qualité de personnes qualifiées Messieurs :
 - **Joël PRUVOT.**
 - **Yves LARNAUDIE.**
 - **Jean-Pierre NIERMONT.**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

The signature is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' at the top and 'GÉRARD FROMM' at the bottom, with a small star in the center.

TRANSMIS LE 27 MARS 2012

PUBLIÉ LE 27 MARS 2012

NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012